

lait les condamnés de Lyon aux émigrés fut rapporté, ses héritiers purent demander sa radiation. Ils durent s'adresser dans ce but au district de Vienne et c'est ainsi que le dossier du juge de paix de la Guillotière se trouve aujourd'hui encore dans le fonds des Emigrés de l'Isère (1).

Parmi les autres notables du faubourg qui prirent le parti des rebelles figure le « citoyen Janvier », qui avait acheté le couvent de Picpus et y avait installé une fabrique d'acides. Cet industriel réussit toutefois à éviter la guillotine. Il n'en alla pas de même du riche fabricant « cirier et chandlier » Paul Maron, qui habitait Lyon « en rue Tupin », mais avait à la Guillotière une maison et de vastes entrepôts. Il fut exécuté le 8 nivôse an II ; les scellés furent mis sur sa maison et les membres des comités de la Guillotière s'approvisionnèrent longtemps de chandelles, voire même d'aristocratiques bougies, dans ses caves et ses magasins (2). Guillotiné également le notaire Macors, qui possédait une ferme aux Broteaux. Quant à Yon de Jonage et à Janin de Combeblanche, ils ne semblent pas avoir été inquiétés, mais ils crurent prudent de disparaître, car, tant que dura la Terreur, leurs femmes seules se montrèrent.

Le faubourg avait beaucoup souffert du siège. Le tir des assiégeants lui attirait les ripostes des assiégés et de nombreuses maisons avaient été incendiées par les bombes. Le 22 août, en réponse au premier bombardement de Lyon, la Guillotière avait reçu plus de 1.500 boulets et avait été « en partie embrasée ». Le 29 août 1793, un décret de la Convention avait accordé aux habitants une indemnité de 500.000 livres, mais cette somme, d'ailleurs insuffisante, ne fut distribuée qu'après de longs retards. Il existe sur cette période un document fort intéressant et il se trouve aux archives de l'Isère : c'est le registre du Comité de surveillance de la Guillotière (3). Commencé le 2 nivôse an II, il s'arrête à la fin de pluviôse ; il ne fut donc tenu que pendant environ deux mois, du 22 décembre 1793 au 19 février 1794. C'était le temps des fusillades et des mitraillades en masse dans la plaine des Broteaux, il convient de le rappeler, bien que ce recueil, qui

(1) Archives nationales, F<sup>7</sup> 5177.

(2) Maron était royaliste, comme d'ailleurs Macors, qui suit. Tous deux avaient signé la pétition des Lyonnais au roi, après le 20 juin 1792.

(3) L, 921.